

Département du Rhône
Arrondissement de Lyon
Canton de L'Arbresle

Commune de LA TOUR DE SALVAGNY

Arrêté du Maire N° 09.51.155

Objet : arrêté portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons

Le maire de la commune de La Tour de Salvagny,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des débits de boissons,

Vu le décret n° 2001-1070 du 12 novembre 2001 relatif aux dérogations temporaires d'ouverture de débits de boissons dans les installations sportives,

Vu l'arrêté municipal n° 08.42.264 du 9 avril 2008 portant délégation à Monsieur Gilles RUME, 1^{er} Adjoint, pour signer les arrêtés afférents notamment à l'ouverture de débits de boissons à caractère temporaire sur la commune de La Tour de Salvagny,

Vu la demande de l'Association Elvis My Happiness, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie POUZENC, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons pour l'organisation d'une journée Elvis au Parc de l'Hippodrome,

Arrête

Article 1 – Monsieur Jean-Marie POUZENC, Président de l'Association Elvis My Happiness, est autorisé à ouvrir un débit de boissons, à titre exceptionnel et temporaire, de 1^{ère} catégorie, dans l'enceinte du parc de l'Hippodrome, du samedi 25 avril 2009 - 8h00 au dimanche 26 avril 2009- 2h00, à l'occasion de la journée Elvis.

Article 2 - Seules les boissons de la 1ere catégorie pourront être offertes ou vendues, c'est-à-dire :

Groupe I : Boissons sans alcool, eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas à la suite d'un début de fermentation des traces d'alcool supérieure à un degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, chocolat, etc.

Article 3 – Monsieur le Président de l'association Elvis My Happiness, MM. les Gardiens de police et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Major, commandant la brigade de gendarmerie de DARDILLY ;
- Monsieur Jean-Marie POUZENC – Président de l'association Elvis My Happiness – BP 68 – 29 rue du Passe Volant – 78320 LE MESNIL SAINT DENIS;
- Messieurs les Gardiens de police municipale ;
- Madame Danièle MOREAU – adjointe à la vie locale

Notifié le :
Signature

Fait à LA TOUR DE SALVAGNY, le 7 avril 2009

*Pour le Maire
l'Adjoint délégué
Gilles RUMÉ*